

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 310 20 mars 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

310

Domaine public

La relance

La récession s'installant, on exige de tous côtés que l'Etat (Confédération, cantons, communes) favorise la relance.

Que le mot passe dans toutes les bouches est significatif ! Il n'y a pas si longtemps ceux qui — nous en étions — parlaient du rôle régulateur du budget des collectivités publiques étaient dénoncés par la droite qui exigeait des économies d'abord ! C'est encore le langage de la droite genevoise, irresponsable quoique gouvernementale. C'est ainsi, autre illustration, que l'on voit dans le canton de Vaud, l'Alliance des indépendants publier, probablement aux frais des consommateurs qui achètent Migros, des annonces incantatoires : Halte au chômage ! sans craindre de s'encouler dans ses contradictions : la même Alliance des indépendants a exigé au Parlement des économies féroces qui aujourd'hui se répercutent sur les collectivités locales, sur la capacité de financer des travaux importants, avec pour conséquence d'accélérer directement le chômage.

Il serait bon, sur le sujet de la relance, que le peuple n'ait pas la mémoire trop courte.

Dès lors, quelle relance ?

Le desserrement du crédit va rendre à nouveau possible des investissements accrus. Remarquons en passant qu'aucune donnée sérieuse n'est fournie, qui explique la liquidité nouvelle, subite du marché. Certes, il y a la baisse du loyer de l'argent aux Etats-Unis, d'où un certain reflux de pétrodollars; mais cela n'explique pas tout; combien de millions étrangers sont-ils investis en obligations et actions suisses, et surtout quelle est la part des capitaux suisses, gérés par les banques ou les multinationales, rapatriés ?

Bref, à partir de cette liquidité nouvelle, que faire, ou ne pas faire ?

En tout cas ne pas revenir aux anciennes habitudes ! Par exemple : abandonner l'aménagement du territoire, légaliser des zones à bâtir pour les

vendre aux détenteurs de pétrodollars, respéculer sur les appartements à vendre, etc...

Avant tout, ne pas oublier que le volume des investissements est durablement réduit : illusoire donc de vouloir maintenir l'industrie du bâtiment et du génie civil aux niveaux antérieurs, au vu de la faible croissance prévisible de la population.

En revanche, il faut considérer que l'infrastructure (épuration, équipement hospitalier, autoroutes) n'est pas encore achevée. Même si l'on revoit beaucoup de projets, pour les adapter à la stabilité démographique, il est possible en ce domaine d'aller carrément de l'avant.

Il faut d'autre part éviter à tout prix que baisse trop la consommation intérieure. La protection contre le chômage doit être intégrale, la politique sociale d'autre part ne doit subir aucune régression.

La relance

- qu'elle soit sélective, assurant la priorité à l'équipement collectif,
- qu'elle implique partout la défense du pouvoir d'achat et de la politique sociale,
- qu'elle ne soit pas utilisée, au niveau verbal, par ceux qui sont disqualifiés pour en parler.

Dans un pays au taux d'inflation faible, à la balance des revenus équilibrée, la relance est possible, nécessaire.

Mais pour l'instant, le Conseil fédéral se tait.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Le poids des typographes; p. 3 : Bâle-Ville, Neuchâtel et Genève face à la crise; pp. 4/5 : Augmentation des rentes AVS : le règne de l'ambiguïté; p. 6 : Du pain pour les Chiliens ou des armes pour Pinochet; p. 7 : Le carnet de Jean-Louis Cornuz : le portrait des Suisses par Jacques Chessex — « Domaine Public » fait ses comptes; p. 8 : Jura : une étape décevante — La semaine dans les kiosques alémaniques : le « Leserzeitung » continue.

Le poids des typographes

Même si les typographes se distinguent par leur cohésion syndicale d'ancienne tradition et ne sont pas, sur ce plan, tout à fait représentatifs de la majorité des travailleurs syndiqués, même si la situation dans les arts graphiques, dans l'imprimerie, s'est rapidement dégradée jusqu'à faire de ce secteur l'un des plus touchés par la stagnation économique actuelle, les résultats de la récente consultation organisée par la Fédération suisse des typographes (FST) devrait mettre la puce à l'oreille du patronat helvétique encore figé sur ses positions de force, et donner à réfléchir dans le monde syndical encore engourdi par des années de « paix du travail ».

En peu de mots, la toile de fond du vote des typographes : le conflit entre la Fédération suisse des typographes et la Société suisse des maîtres imprimeurs (SSMI) date de fin 1973, lorsque la première dénonce la convention collective signée en 1972, s'appuyant du reste sur une prise de position très claire de ses membres (5700 « oui » contre 3200 « non »); depuis lors, c'est le vide juridique, malgré l'intervention de l'Office fédéral de conciliation, notamment sur la question des allocations de renchérissement; pour tenter de revenir à un accord satisfaisant, les négociations contractuelles reprennent sporadiquement l'année dernière, pour aboutir à une offre des imprimeurs de reconduire pour deux ans le contrat dénoncé en 1973; le comité de la FST décide alors de consulter les membres de la Fédération, soulignant son désaccord total avec la SSMI, et faisant remarquer d'autre part que les typographes avaient fait leur part de concessions, ayant réduit en particulier la liste de leurs revendications (établie en novembre 1973) et s'étant retranchés sur quatre conditions (toutes refusées d'ailleurs par les imprimeurs) dont la satisfaction pourrait seule permettre la réintroduction du contrat collectif : adoption de la semaine de quarante heures, garantie de l'emploi dans l'entreprise qui les a formés pour les jeunes gens sortant d'apprentis-

sage, généralisation d'un treizième mois de salaire (en deux étapes : 75 cette année et 100 % en 1976), et enfin, intégration des auxiliaires dans le contrat de travail.

La question soumise aux syndiqués : accordez-vous, ou non, les pleins pouvoirs au comité central de la FST pour ordonner des arrêts de travail ?

Le résultat de la consultation : les propositions de lutte faites par le comité sont refusées de justesse, puisque seuls 65,72 % (6459 « oui » et 3368 « non ») se prononcent favorablement alors que la majorité des deux tiers (66,66 %) était nécessaire pour une décision de cette envergure (participation : 67,5 %, soit dix mille syndiqués sur quinze mille).

Pour nonante voix environ... Mais le plus significatif évidemment est la répartition des « oui » et des « non ». La Suisse romande, peut-être plus touchée par la récession, a voté en masse pour la manière forte à l'égard des employeurs : 81 % de « oui » à Genève, 82 dans le Jura et 75 à Lausanne; en Suisse allemande, c'est Schaffhouse (74 %) qui prend la tête des partisans du combat contre les imprimeurs avec Bâle (69 %), alors que Langnau (27) et Bienne (36) ferment la marche, et que Berne (61) et Zurich (65) se rapprochent, sans la franchir, de la limite des deux tiers exigée pour l'ensemble du syndicat; la Suisse italienne se distingue, elle, par son intransigeance : Lugano dit « oui » à 93 % (172 « oui » et 13 « non »), Bellinzona à 87 % (103 « oui » et 15 « non »).

Aujourd'hui, la Fédération suisse des typographes annonce son intention de poursuivre les négociations avec les maîtres imprimeurs sur un cahier de revendications inchangé par rapport aux mois qui précédèrent la consultation; la SSMI, de son côté, a déjà fait savoir qu'elle n'était nullement prête à faire des concessions sur les divers points en question, arguant en particulier des difficultés dans lesquelles se débattent les arts graphiques et protestant de son intention de « mettre l'accent sur la sécurité de l'emploi » avant de revenir au « progrès social ».

La grève nationale (certains envisagent, après les résultats de la votation, la possibilité de « grèves régionales ») a donc été évitée de justesse, malgré les incertitudes régnant sur le marché de l'emploi, malgré le chômage partiel déjà répandu ici et là, malgré l'intransigeance affichée par les patrons dans une conférence de presse centrale organisée juste avant la consultation... La lutte des typographes sera ressentie largement, et au-delà des objectifs pratiques poursuivis par la FST, comme un combat pour la reconnaissance réelle du « partenaire social ».

Bâle-Ville, Neuchâtel et Genève face à la « crise »

Le 11 décembre 1973, le nouveau gouvernement genevois proclame son programme par la bouche de son président. A travers cet exercice traditionnel et un peu pompeux, perce une idée nouvelle qui frappe les assistants; en fait l'orateur remet en cause l'homogénéité du gouvernement et implicitement se rallie au diagnostic suivant : la présence de deux conseillers d'Etat socialistes, et qui plus est, influents, a nui, sans doute, à la cohérence de la politique gouvernementale; suit une déclaration d'intention nette : désormais cette politique aura un axe cohérent qui passera par les cinq représentants des partis bourgeois. Et chacun d'être tout de même fort ému, une fois le discours achevé, par le cortège de hauts-de-forme, de jaquettes et d'uniformes militaires qui traverse la vieille ville.

Une année après, le pouvoir exécutif et législatif est plus désintégré que jamais : le projet de budget cantonal reçoit en tout et pour tout l'appui de trois commissaires sur quinze, tous démocrates-chrétiens...

Et la suite des événements pourrait être tout aussi incohérente. Car se sent déjà le reflux de l'opération « économies à tout prix ». Les radicaux qui

l'ont lancée à l'occasion des élections communales — et qui étaient d'autant plus libres vis-à-vis du budget que ses deux représentants au Conseil d'Etat ne se sont jamais signalés par leur goût des réalisations — craignent aujourd'hui d'avoir joué les apprentis sorciers. La situation économique genevoise se dégradant de jour en jour, ils pourraient être pris au piège du chômage croissant et du mécontentement des fonctionnaires. Ils semblent avoir sous-estimé les risques que court un parti gouvernemental à coller à l'opinion publique lorsque celle-ci est prête à succomber aux sirènes d'extrême-droite. Déjà certains radicaux s'emploient à faire revenir leur parti sur des positions plus acceptables, et l'on recherche activement des solutions qui permettraient un renvoi du budget au Conseil d'Etat sans trop perdre la face...

Cette tendance à la désintégration du pouvoir cantonal est d'autant plus significative que, dans la même situation, confrontés avec le même genre de problème, et « affligés » d'une composition politique semblable ou proche, d'autres gouvernements cantonaux ont eu des réactions totalement opposées, et qui ont pu être caractérisées par un renforcement de la cohésion et de l'imagination.

Relance à Neuchâtel

A Neuchâtel, pour relancer le bâtiment et participer ainsi à la relance générale, on parie sur une politique d'investissements que vont permettre des économies sur le budget de fonctionnement. Premiers objectifs : les usines d'épuration, la rénovation et la restauration des vieux quartiers du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, amélioration des tronçons de routes dangereux.

Plan à Bâle

Bâle-Ville se trouve devant un problème encore plus compliqué : aux difficultés économiques générales s'ajoutent des problèmes spécifiques; canton-ville, Bâle voit sa population décroître régulièrement parce qu'une partie croissante de ceux qui y travaillent préfère vivre dans le calme

du demi-canton voisin. Comme si les difficultés financières inhérentes à une telle situation ne suffisaient pas, Bâle-Ville enregistre au surplus, et du fait de cette émigration, un surcroît de vieillissement de sa population résidente : ce sont en premier lieu les jeunes ménages qui s'en vont ! Qu'importe, le Conseil d'Etat vient donc de publier « Bâle 1975 », un programme établi par une délégation de quatre de ses membres : à côté d'une politique d'équilibre des finances, les auteurs donnent la priorité à la construction de logements, à l'amélioration de l'environnement urbain, aux transports publics, aux piétons, aux vélos, pendant que le nombre des places de travail devrait être bloqué.

La diversité des réponses des gouvernements cantonaux prouve au moins une chose : des portes restent ouvertes, malgré le climat de repli et la stagnation, à l'imagination et à des initiatives constructives. La démagogie et le suivisme qui tentent les partis du centre en particulier, ne sont donc pas une fatalité. Il faudra s'en souvenir à l'heure où les collectivités paient les factures de l'électoratisme de partis dits gouvernementaux.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Un numéro 4 est possible

Tout lecteur intéressé à la création d'une nouvelle presse suit attentivement le lancement du « *Leserzeitung* ». Le numéro 3 a paru. A la clôture du délai de rédaction de ce numéro, on avait enregistré 823 abonnements, ce qui assure le financement du numéro 4, les trois premiers numéros étant payés. Le rythme des rentrées est de 25 à 35 nouveaux abonnés par jour. La vente au numéro est supérieure aux prévisions. Les principaux articles rédactionnels sont consacrés aux relations de la Suisse et d'entreprises suisses avec l'Afrique du Sud (le rapport du CETIM de novembre 1972 est largement cité).

— Avons-nous déjà signalé l'existence d'un journal de locataires (*Mieter-Zeitung*), mensuel paraissant à Bâle depuis quarante-six ans ? C'est l'organe de la Fédération suisse des locataires (*Schweizerischer Mieterverband*) qui compte des sections dans la majorité des cantons alémaniques. Deux adresses sont indiquées, depuis des années, en Suisse romande : Genève et La Chaux-de-Fonds.

Le numéro de mars contient notamment des articles sur les taux hypothécaires, sur les coopératives d'habitation (des petits bourgeois et des camarades s'entraident) et sur des cas pratiques d'intervention d'associations de locataires.

Energie solaire

— Sur un sujet qui intéresse aussi les locataires, la « *Neue Zürcher Zeitung* » a publié dans son supplément scientifique une étude sur l'exploitation pratique de l'énergie solaire en Suisse. L'auteur, Hannes Rüesch, aboutit à la conclusion que sur le Plateau suisse (Mittelland) des installations captant l'énergie solaire contribueraient à nous libérer dans une mesure appréciable de notre dépendance du pétrole.

— La même « *Neue Zürcher Zeitung* » a consacré un supplément touristique à une fin de semaine à La Chaux-de-Fonds, la quatrième ville d'Europe pour l'altitude, les trois autres étant Guarda, au Portugal, Avila et Segovia, en Castille. L'article fait partie d'une série sur les fins de semaines dans des petites villes suisses.

Politique de déflation

— La « *Schweizerische Handels Zeitung* » a publié en première page un petit article sur la politique des revenus sous le signe de la récession. Le sous-titre « Des baisses de salaire — une mesure trop hâtive » et un commentaire rappelant que la politique de déflation n'amènerait rien de bon, comme nous l'enseignent les années 30.

Adaptation des rentes AVS: le règne de l'ambiguïté

Adaptation des rentes AVS au renchérissement : à la tribune du Conseil national, le socialiste vaudois Bernard Meizoz avait été formel, dénonçant comme irrecevable la manœuvre du Conseil fédéral en la matière. Quelques phrases de son intervention : « La pratique que le Conseil fédéral souhaite instaurer est non seulement en contradiction avec la Constitution, mais encore elle s'écarte résolument des principes définis dans le message du 10 novembre 1971 relatif au projet de révision de la Constitution dans le domaine de l'AVS et dont voici un passage essentiel : « Le contre-projet dispose que les rentes doivent être adaptées au moins à l'évolution des prix. On veut ainsi maintenir leur pouvoir d'achat. Cette opération peut avoir lieu périodiquement mais à des inter-

valles rapprochés pour que les rentiers n'aient pas à souffrir du renchérissement. » Telles étaient les intentions très claires que le Conseil fédéral exprimait, il y a maintenant un peu plus de trois ans. » Le problème du maintien du pouvoir d'achat des rentes revêt à nos yeux une importance capitale, car le 25 % environ des bénéficiaires de l'AVS/AI ne disposent pour vivre que des ressources procurées par ces deux institutions. Ils ne peuvent en effet compter sur un deuxième pilier dont la généralisation, malgré les promesses faites au peuple, est pratiquement renvoyée à des temps meilleurs en raison des obstacles d'ordre technique, financier et surtout politique qui se dressent sur son chemin. » (voir ci-dessous) Et il est vrai que l'adaptation intégrale des rentes

au renchérissement est d'autant plus nécessaire que « nous allons certainement au-devant d'une nouvelle accélération de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la suite des récentes décisions du Conseil fédéral portant sur la réduction d'un certain nombre de subventions », ajoutait l'orateur.

Cette intervention énergique s'imposait sans doute au vu de l'importance du sujet; la lecture, d'autre part, du message du Conseil fédéral « concernant les mesures urgentes pour 1976 et 1977 en matière d'assurance-vieillesse, survivants et invalidité » ne pouvait que confirmer les craintes des parlementaires.

Le raisonnement des spécialistes consultés par l'Exécutif avait en effet de quoi surprendre. Au long d'une quinzaine de pages expliquant et justifiant la teneur de l'arrêté fédéral (et en particu-

La longue marche du deuxième pilier

Quand la loi en gestation sur le deuxième pilier de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité entrera-t-elle en vigueur ?

Juste après la votation de décembre 1972, l'ancien conseiller fédéral Tschudi avait demandé que l'on hâte les travaux, pour répondre à la volonté populaire, et que le deuxième pilier voie le jour le 1er janvier 1975. Rapidement, on s'est rendu compte que ce délai ne serait pas tenu, mais qu'il faudrait plutôt penser à 1976...

Tiraillements...

L'année dernière, les tiraillements intervenus entre les partenaires à propos de points essentiels de la loi (institution centrale, pool, générations d'entrée, libre passage, etc.) ont clairement laissé prévoir que les bases du deuxième pilier ne seraient pas posées avant 1977...

Mécontentements...

L'automne dernier, le projet de loi a encore été soumis à une procédure de consultation auprès des organisations économiques et des cantons. Elle a fait apparaître nombre de mécontentements, en particulier parce que trop de dispositions étaient renvoyées à l'ordonnance d'exécution, donc incontrôlables. On a donc remis l'ouvrage sur le métier, et le projet (définitif) est maintenant sous toit. Accompagné d'un message, il devrait être transmis au Conseil fédéral ce printemps, ce qui aurait dû normalement permettre son étude rapide par les Chambres. Mais là encore le calendrier a toutes les chances d'être bouleversé ! Il faut admettre que tout le paquet ne sera soumis aux Chambres qu'en décembre 1975 au plus tôt, voire même au début 1976, lorsque le nouveau Parlement aura été mis en place...

Si ces délais nous permettront d'analyser tranquillement le nouveau texte de loi (satisfaction bien platonique !), ils ne sont pas sans risques de retard dans la mise en vigueur du deuxième

pilier, et dans cette perspective, il faut se résigner à ce que 1978 devienne le délai le plus plausible...

Insatisfactions...

Si l'on songe que maints aspects de l'application du système n'ont pas encore été touchés et que la résolution de certains problèmes techniques (administration du pool, encaissement et comptabilisation des cotisations, etc.) prendra encore du temps, si l'on songe d'autre part que certains assureurs, et non des moindres, ne sont pas satisfaits de certaines options relatives à la gestion de cette assurance, et qu'ils ont d'ores et déjà ébauché leurs propres solutions qui, jetées au moment voulu dans les jambes des parlementaires, risquent de « faire sérieusement vinaigre », il serait prudent de revenir à quelque chose de plus simple que le deuxième pilier envisagé... à moins de s'armer de patience pendant que d'autres mijotent l'« affaire du siècle » !

lier de l'alinéa 1 : « Le Conseil fédéral peut, pour 1976 et 1977, adapter dans une mesure convenable à l'évolution des prix les rentes ordinaires de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité ») proposé aux Chambres, s'accumulaient contradictions et incohérences. Qu'on en juge plutôt à travers quelques exemples :

Le préambule avait de quoi rassurer :

« Tout d'abord, il faut déterminer l'ampleur de l'adaptation des rentes de 1975 à l'évolution des prix et des salaires exposée au chiffre 31. A cet effet, on doit tenir compte des règles d'adaptation découlant de l'article 34 quater de la constitution, qui fixe deux exigences à cet égard. La première, que le montant global des rentes de l'AVS et de celles de la prévoyance professionnelle doit permettre aux assurés de maintenir de façon appropriée leur niveau de vie antérieur; la deuxième est que les rentes doivent être adaptées au moins à l'évolution des prix. La première condition signifie que les nouvelles rentes doivent suivre chaque fois l'évolution du niveau général des salaires, sinon leur valeur, exprimée en pour-cent des salaires, ne pourrait plus être maintenue; or elle joue un rôle déterminant pour la sauvegarde du niveau de vie antérieur. Selon la deuxième exigence, le pouvoir d'achat des rentes en cours doit toujours rester le même. »

Mais quelques lignes plus loin déjà, tout était remis en question : « L'évolution économique étant incertaine, il est actuellement difficile de se faire une idée exacte de l'ampleur qu'aura la prochaine adaptation des rentes. Nous avons l'intention de n'adapter les rentes qu'avec retenue. Nous pourrions le faire à bon droit puisque les rentes ont été augmentées le 1er janvier 1975 de 25 % par rapport à celles du 1er janvier 1973, alors que l'indice national des prix à la consommation a passé dans la même période de 132,5 à 159,5 points, ce qui donne une hausse de 20,4 % ».

Et après les développements techniques de rigueur, après avoir gaillardement démontré que les principes rappelés dans le préambule n'étaient

plus la base de travail sur laquelle on s'appuyait, on en appelait, en conclusion, à la Constitution pour justifier le tour de passe-passe : « Le présent arrêté fédéral doit en particulier permettre de réaligner l'adaptation des rentes à l'évolution des prix exigée par la Constitution. Il vise aussi à empê-

Le piège des arrêtés

Article 5 de l'arrêté fédéral instituant des mesures urgentes en matière d'assurance-vieillesse, survivants et invalidité, ce même arrêté qui a été modifié sur la proposition du socialiste Bernard Meizoz, et qui entrera en vigueur le 1er janvier 1976 (sauf référendum facultatif) : « L'arrêté fédéral du 31 janvier 1975 fixant le montant de la contribution de la Confédération à l'assurance-vieillesse et survivants est abrogé ».

Ainsi donc se trouvera rayé, en décembre, de la liste des arrêtés en vigueur, le texte approuvé par les Chambres au début de l'année et qui limitait à 770 millions la contribution annuelle de la Confédération à l'AVS jusqu'en 1977 (d'où, comme on le sait, une augmentation des cotisations individuelles, dès le 1er juillet) : la Confédération prendra à sa charge, pour 1976 et 1977, 9 % des dépenses totales occasionnées par le financement de l'AVS (un pourcentage au lieu d'une quotité fixée dans la loi).

Cet enchevêtrement savant de dispositions légales rend pratiquement caduc à l'avance le référendum lancé par les Organisations progressistes de Suisse contre la décision des Chambres de janvier rappelée ci-dessus, puisqu'elle cessera de prendre effet dès 1976 et que, jusque-là elle est intouchable, étant munie de la clause d'urgence (pas d'effet rétroactif possible).

cher que l'assurance ne s'éloigne de son objectif constitutionnel, la couverture des besoins vitaux ». On connaît l'issue du vote des conseillers nationaux : unanimité sur le texte proposé par B. Meizoz, texte dont la formulation, impérative, convient à tous ceux qui entendent que les dis-

positions de l'article 34 quater de la Constitution soient pleinement respectés.

Tout ira-t-il, après cette passe d'armes, pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles pour les rentiers AVS ? Rien n'est moins sûr !

Reste ouverte à l'évidence la question de l'amélioration des rentes. Cette revendication fondamentale risque, en ces temps d'« austérité », de se heurter systématiquement à une fin de non-recevoir.

Reste, aussi et avant tout, ouverte la question du moment où le Conseil fédéral, seul maître en la matière, procédera à la prochaine adaptation des rentes au renchérissement. Là, le gouvernement a soigneusement laissé planer le doute. M. Hürlimann a bien voulu dire devant les Chambres que la dernière augmentation des rentes faisait office de compensation du renchérissement pour les deux dernières années et même davantage (surplus de 4,6 %... voir plus haut la citation du message ad hoc)... ce qui n'apporte aucune précision supplémentaire. Par contre, si l'on sait que la loi d'application impose une adaptation des rentes à chaque renchérissement de 8 % (ou à la fin d'une période de trois ans), et que l'on tient pour fondées les prédictions gouvernementales en ce qui concerne la progression des prix cette année, il faut s'attendre à ce que l'adaptation inévitable n'intervienne pas avant 1976 ou même début 1977, grâce à l'ambiguïté régnant sur la nature réelle de l'augmentation du début de l'année. Ce n'est pas le message déjà cité qui donnera des assurances sur ce point, car au long des paragraphes il devient plus vague et imprécis. Les rentiers se contenteront-ils des lignes suivantes qui résumaient la doctrine officielle : « La date de la prochaine augmentation des rentes est aussi incertaine que son ampleur. Nous espérons que les prix n'augmenteront pas trop en 1975 et 1976; cela nous permettrait de faire preuve de la retenue dont il a été question en renonçant à l'adaptation des rentes à l'évolution des prix pour ces années, les rentes étant, en pareil cas, maintenues pour les années 1976 et 1977 à leur niveau actuel. »

Du pain pour les Chiliens ou des armes pour Pinochet

Les protestations officielles ont beau se multiplier à l'ONU, la commission internationale des droits de l'homme a beau dénoncer, preuves à l'appui, les atrocités commises par les nouveaux maîtres de Santiago, ceux-ci bénéficient auprès de leurs créanciers, d'un préjugé favorable. Plus favorable en tout cas que le gouvernement Allende. Qu'on en juge plutôt par l'évolution des conditions de remboursement de la dette extérieure chilienne par le Club de Paris, qui regroupe les principaux créanciers du Chili, dont les Etats-Unis, la République fédérale allemande, la Grande-Bretagne, la France... et la Suisse :

Pourcentage de la dette renégociée	1972 ¹ 70 %	1974 80 %
Forme de paiement de la partie non-renégociée	comptant	4 ans
Délai de paiement de la partie renégociée	6 ans	7 ans

¹ Sous Allende.

Misère endémique

On dira que cette politique, pour le moins complaisante, est la seule qui puisse soulager la misère croissante du peuple chilien (et garantir accessoirement bien sûr que les prêts soient au moins remboursés en partie...). A première vue en effet, les facilités octroyées lors de la dernière réunion du Club de Paris ont permis à la junte de disposer plus librement de devises devenues totalement indispensables, car la hausse brutale des prix avait fortement diminué le pouvoir d'achat de larges couches de la population chilienne (selon les chiffres officiels, l'indice du coût de la vie a augmenté de plus de 100 % d'octobre à décembre 1973, et de 376 % en 1974; le salaire minimum s'est multiplié par dix de septembre 1973 à janvier 1975, mais les prix des produits

de première nécessité ont augmenté dans des proportions beaucoup plus grandes : celui du pain s'est multiplié par 55, celui de l'huile par 64, celui du lait par 43, celui du sucre par 50, celui des transports en commun par 38 pendant la même période).

En réalité, ces ressources supplémentaires ont été d'abord consacrées à des dépenses militaires qui devaient renforcer la mainmise du général Pinochet sur le pays. Des exemples ?

Les intérêts des fabricants d'armes

En avril 1974, des sources proches du Département d'Etat nord-américain ont révélé que les investissements d'armes au Chili atteignaient environ 500 millions de dollars. Selon ces sources, la junte aurait acheté aux Etats-Unis du matériel pour la valeur de 200 millions environ, et l'on annonçait que « prochainement la junte devrait recevoir du matériel de guerre acquis en France, Espagne, Angleterre et Israël pour une somme de près de 300 millions de dollars ».

La marine chilienne a complété ses trois croiseurs, deux sous-marins, quatre destructeurs-escorteurs (destroyers) et huit bateaux de patrouille et de transport par deux vedettes et deux destroyers acquis aux Etats-Unis, et deux frégates et deux sous-marins livrés par la Grande-Bretagne.

L'aviation a fait un bond en avant considérable dans son pouvoir de guerre : aux quarante et un appareils qu'elle possédait au moment du coup d'Etat, elle a ajouté soixante-quinze nouveaux appareils.

C'est l'armée de terre qui a reçu la plus petite partie de ce nouvel armement. Cependant on connaît ses démarches pour acheter principalement des tanks et de la munition anti-tank. Actuellement l'armée de terre est en train de négocier avec les Etats-Unis pour l'achat de puissants tanks N-60 et de fusées anti-tanks « Tow ». Avec la France, la junte est en tractations pour acheter des tanks AMX-13 et AMX-30, ainsi que des hélicoptères Puma SA-330 pour l'aviation.

A cela il faut ajouter l'armement léger (fusils, mitraillettes, etc...) que la junte a reçu de la Belgique et de l'Allemagne fédérale.

La junte a reconnu officiellement quelques-uns de ces achats militaires.

A côté de ces achats d'armes, il faut souligner une autre destination des fonds internationaux : la junte a utilisé une part considérable de ses ressources pour indemniser les grands monopoles nord-américains : 69 millions de dollars à la Kennecott, plus de 250 millions à la Anaconda Co., 41,8 millions à la Cerro Co. et plus de 125 millions à ITT...

On voit que la plupart des créanciers du Club de Paris s'y « retrouvent » largement dans les bénéfices perçus sur les ventes d'armes à la junte ! On peut donc douter qu'ils tuent la poule aux œufs d'or lors de la prochaine réunion du club à la fin du mois. Quelques voix pourtant se sont fait entendre pour protester contre cet appui intéressé aux tortionnaires de Santiago : le gouvernement britannique, pour protester contre les violations des droits de l'homme commises au Chili, ne prendra pas part à la réunion en question; la Hollande et l'Italie ont déjà pris la même décision. On attend la prise de position helvétique !

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le portrait des Suisses par Jacques Chessex

Un ami italien m'a envoyé un numéro de la revue « Gente » (autant que je puisse en juger, une sorte de « Paris-Match », en moins cossu), de septembre 1974, qui publie une interview de M. Jacques Chessex.

« En Suisse, déclare M. Chessex (à supposer que ses propos soient fidèlement rapportés) à son interlocuteur Enrico Giuffredi, seul le vin est bon. »

« La chose la plus importante de ce monde, continue-t-il, ce ne sont pas les problèmes existentiels de mon héros, Jean Calmet, mais les vins suisses (l'abboccato dei vini svizzeri). » (...)

Des buveurs d'eau

« Le drame, c'est que les Suisses sont des buveurs d'eau. Calvinistes et buveurs d'eau, pleins de complexes, de tabous, d'ombres. Ils ne boivent pas, ou plutôt ils ne savent pas boire avec joie. Ceux qui boivent se cachent dans la pénombre de leur logis et ils ont l'ivresse (la sbronza) triste, qui souvent les porte au suicide. »

« Il y a quelque chose d'atroce dans ton livre, intervient Giuffredi. »

Des insultes, des menaces, des supplications

« Ce pays n'est-il pas atroce ? répond M. Chesex. Pense seulement à ce qui m'est arrivé après la publication de « L'Ogre ». Des amis, des connaissances, et même des gens que je ne connaissais pas sont venus me trouver, en secret, comme des voleurs, ou bien m'ont téléphoné. Beaucoup pour m'insulter et me menacer, parce que, pensaient-ils, je les avais pris comme modèles de mon héros « paumé » (fottuto), Jean Calmet ; d'autres pour me supplier de ne pas révéler que le véritable Jean Calmet, c'était eux.(...) Je voyais des foules de Jean Calmet venir à ma rencontre, tous avec le même visage glabre, les yeux absents. Certains me criaient des injures et ont tenté de me tuer ; d'autres retournaient leur arme contre eux et se suicidaient ; d'autres encore priaient. » (...)

« La Confession du Pasteur Burg » de même que « Le Portrait des Vaudois » ont soulevé une tempête (smosso le acque). « Anathème! Anathème! » Voilà quelle a été la réponse de ce pays, où, pour trouver quelqu'un qui soit capable de mettre quatre mots ensemble sans l'aide de l'ordinateur, il faut remonter à Ramuz et à Guy de Pourtalès, à Inglin et à Budry. » (...)

« Et les autres ? demande Giuffredi. Les Jean Calmet ? »

« Ils ont peur, ils attendent terrorisés mon prochain livre et ils continuent à se jeter du haut du pont Bessières ou à se tirer une balle dans la bouche. Crois-moi, mon ami : à part le vin, il y a quelque chose de pourri dans la Confédération helvétique. »

Tout de même, on est bien content de voir le vaillant Meinrad Inglin, né à Schwyz en 1893, l'inoubliable auteur des récits patriotiques de « Jeunesse d'un peuple » (Jugend eines Volkes), à l'honneur aux côtés de Ramuz et du vin de chez nous.

J. C.

« Domaine Public » fait ses comptes

« L'objectif « 4000 abonnés » auquel le conseil d'administration faisait déjà allusion dans son rapport de gestion du 23 juin 1973 est aujourd'hui impératif » : cette petite phrase servait de conclusion au rapport de gestion de la Société anonyme des Editions « Domaine Public » pour les années 1973 et 1974, rapport présenté aux actionnaires samedi dernier à l'occasion de leur assemblée générale statutaire.

C'est du reste, au moment où tous les journaux suisses, à quelques exceptions près, luttent pour leur survie, sous le signe du développement de l'audience de DP que la séance tout entière s'est déroulée. Nous aurons l'occasion de revenir dans ces colonnes sur les actions qui paraissent indispensables, tant pour assurer l'avenir de notre hebdomadaire, que pour accroître sa diffusion.

Quelques jalons pourtant, proposés par le conseil d'administration, et débattus au cours d'un vigoureux échange de vues avec les actionnaires : multiplication, en 1975, des campagnes d'abonnements grâce à des échanges de listes avec des

organisations sympathisantes, revigoration de l'administration du journal, mise sur pied de groupes de travail capables d'améliorer, qui l'organisation interne de la rédaction à travers les groupes romands, qui les services aux lecteurs par exemple. De nombreuses tâches en perspective donc ! Pour épauler les sept membres actuels du conseil d'administration (J.-P. Bossy, R. Dreifuss, H. Galland, J.-P. Ghelfi, M. Lévy, S. Maret et W. Schüpbach), quatre nouveaux membres ont été élus par l'assemblée des actionnaires : Gabrielle Antille, Yvette Jaggi, Victor Ruffly et Gil Stauffer.

RÉSULTATS DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1974

Comptes de pertes et profits

	Fr.	Fr.
Intérêts c/c		67.12
Ventes au numéro		1 343.35
Recettes abonnements		119 200.25
Frais de poste	2 532.75	
Frais généraux	2 800.68	
Loyer	2 922.20	
Salaire/AVS	30 589.95	
Imprimeur	75 669.80	
Impôts	287.19	
Abonnements payés d'avance	5 808.15	
	120 610.72	120 610.72

Bilan au 31 décembre 1974

CCP	45 265.23	
Caisse	—	
c/c BCV	8 641.70	
Facture à récupérer	2 224.40	
c/c Association journal libre		323.18
Abonnements payés d'avance		5 808.15
Capital		50 000.—
	56 131.33	56 131.33

Jura: une étape décevante

« Un peu d'histoire : pour que naisse le séparatisme jurassien, il a fallu une maladresse de Berne (en soi sans importance réelle), son exploitation par quelques ambitieux, la pusillanimité des politiciens jurassiens de l'époque, le tout sur un vieux fond de rancœurs datant du Kulturkampf, qui subsistait chez les populations du Jura-Nord, associé à un certain sous-développement économique. Et aussi, pour être juste une certaine « spécificité » de la région, marginale par rapport à la Suisse et proche de la province française sous la IIIe République, non pas tant par la mentalité, que dans les formes de la vie politique.

» La suite : vingt ans d'intimidation et, sporadiquement, de violence; l'émergence d'un mouvement totalitaire, le Rassemblement jurassien, qui applique assez fidèlement les méthodes goebbeliennes : le sens des gestes spectaculaires, la présentation alternée de la carotte et du bâton, la dérision utilisée comme arme contre les adversaires, l'investissement systématique des moyens d'information, journaux romands, etc., par la mise en place de militants séparatistes comme correspondants jurassiens. Les historiens pourront retracer un jour les étapes de cette conquête méthodique.

» L'idéologie : celle de l'ethnie française, mouvement réactionnaire, et pêle-mêle, beaucoup de gaullisme, un brin d'OAS, un soupçon de maurrassisme, une pincée de Ligue vaudoise (agir avant de servir et ajouter un zeste de gauchisme) (...)

Tel était la base du plaidoyer antiséparatiste que nous faisait parvenir, parmi nombre de messages reçus de la même eau, dans le courant de la semaine passée, un de nos abonnés du Jura-Sud en réponse à notre texte intitulé « Jura : réveil civique ou aliénation collective ». Comment en rester à cette dialectique-là après des mois de réflexion sur le Jura ?

A relire ces lignes après le scrutin, l'impression se confirme que cette deuxième consultation, mar-

quée par la virulence des affrontements entre les deux camps, marquée par l'engagement massif de l'ancien canton aux côtés des partisans du « oui », marquée aussi par la prééminence des arguments passionnels, a passé à côté des véritables enjeux de la « question jurassienne ».

Dans ces conditions, comment ne pas cacher sa déception ? Sans même mettre l'accent sur les ombres inhérentes à la procédure d'« autodétermination » choisie, si les Jurassiens n'ont pu faire valoir, en un peu plus de huit mois, les aspects enthousiasmants de leur projet, si les pro-Bernois n'ont pu, ni voulu, jeter les bases concrètes de leur future coexistence avec l'ancien canton, il faut admettre que le contentieux jurassien n'a pas été réglé avec la consultation du dernier week-end. Le fait que près d'un citoyen sur trois dans les districts du Sud se soit prononcé pour le Nord est là pour nous le rappeler. Et tous les appels à la modération et à la coexistence pacifique, très satisfaisants pour leurs auteurs, n'y pourront rien changer.

Au-delà de ces réflexions pessimistes, au-delà des regrets, l'avenir. Dès aujourd'hui, toutes les forces jurassiennes, à l'extérieur comme à l'intérieur,

Démission

Mars, le mois de la coopération au développement et de l'aide humanitaire ! Il y a déjà deux ans, en mars 1973, le Conseil fédéral publie un projet de loi, ratifié tant par le National que par les Etats; il y a une année tout juste, premières tergiversations et premières menaces de référendum proférées par Schwarzenbach : le Parlement, avec l'alibi de la « crise », renonce à passer au vote final, et par là même à prendre le « risque » d'un vote populaire sur la question; même dérobade en mars 1975, ces jours-ci, avec en prime les soucis électoraux qui paralysent la machine.

Pauvre débat où les sinuosités tactiques (tuer tout de suite la loi ou creuser seulement sa tombe ?) ont prévalu sur une franche prise de responsabi-

lité ! Schwarzenbach a eu une fois de plus gain de cause; mais il a trouvé aujourd'hui des relais sûrs dans la majorité gouvernementale qui, démagogie et électoralisme obligeant, navigue à l'aveugle sous le vent du repli nationaliste.

L'enjeu

L'avertissement est sérieux; nous y reviendrons; car refuser un débat clair en particulier sur nos relations avec le tiers monde, c'est aussi ne pas admettre que notre horizon politique doit s'élargir et prendre résolument une dimension mondiale. Une mutation fondamentale de l'opinion est ici nécessaire, et c'est la responsabilité des partis de la favoriser : les batailles procédurières ne sont, dans cette perspective, que lâcheté et démission.